

Nombre de Conseillers
élus : 15

Séance du MARDI 25 MAI 2021 à 19 heures 30
Convocation du 20 mai 2021, affichée en Mairie le 20 mai 2021.

Conseillers en fonction :
14

Sous la présidence de M. Alexandre KRAUTH, Maire

Conseillers présents :
14

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, Anne VILLAUMÉ, Emilie WIOLAND,
MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BURRUS Mathieu,
MARCOT Yves, MASSON Marc, Jérôme MATHIEU, RIOU Lionel,
SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membre absent : /

Assistait également à la séance : M. Serge JANUS, Président de la Communauté des Communes de la vallée de Villé

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, la réunion du Conseil Municipal a lieu à la Salle des Fêtes (salle de réunion). La configuration de la salle du Conseil Municipal en Mairie ne permet pas de respecter la distanciation physique entre chaque personne.

La réunion du Conseil Municipal débute à 20h25 car cette dernière a été précédée d'une présentation de la Communauté des Communes de la vallée de Villé par son Président, M. Serge JANUS, à 19h dans cette même salle.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne M. Jérôme MATHIEU, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, M. Alexandre KRAUTH communique à l'assemblée les mesures prises depuis le dernier conseil municipal à savoir :

- **Droit de préemption urbain** : renonciation au droit de préemption de la commune pour une maison située au 18 rue de Dieffenbach et pour une maison située 5A rue des Jardins avec une parcelle section 11 n° 192.

- **Acquisition de chaises, tables et lampe de bureau pour l'école (classes GS-CP) :** M. le Maire a signé un devis pour l'achat de tables, de chaises et d'une lampe de bureau pour les classes de GS-CP chez Manutan Collectivités pour un montant TTC de 1 093.59 €.

4. Compte-rendu des commissions

Il est présenté aux conseillers municipaux le compte-rendu de la réunion de la commission «socio-culturelle» du 05 mai dernier dont l'ordre du jours était le concours maisons fleuries.

5. Concours Maisons Fleuries

Mme Hélène LUTZ, Adjointe au Maire, rappelle qu'en raison de la pandémie, la remise des prix «MAISONS FLEURIES 2019» n'a pu se tenir en 2020 et ne pourra pas avoir lieu en 2021 dans les conditions habituelles.

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'offrir à chaque lauréat du concours «MAISONS FLEURIES 2019» (toutes catégories confondues) une plante (ou fleur) ainsi qu'aux membres extérieurs du jury. Mme Hélène Lutz prendra contact avec les Fleurs Jehl et la distribution se fera avec les conseillers municipaux volontaires.

- qu'il n'y aura pas de concours maisons fleuries en 2021. Il est proposé de mener une réflexion globale sur ce concours, d'autres pistes ont été évoquées en commission «socio-culturelle» et doivent être approfondies.

6. Vente de terrains

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de la Communauté des Communes de la vallée de Villé d'acquérir certaines parcelles communales dans le but d'échanger avec des propriétaires ou des exploitants agricoles dont les terrains se situent dans la future extension de la ZI sur Neuve-Eglise.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 4 abstentions :

- décide de vendre à la Communauté des Communes de la vallée de Villé les terrains suivants, à raison de 40 € l'are pour chaque parcelle :

Section	N° parcelle	Lieu-dit	Nature de culture	Superficie (en ares)	Calcul
02	42	Kleine Allmend	P	14,16	566,4
06	34	Rangmatten	P	1,90	76
05	77	Goettelmatten	P	8,71	348,4
06	06	Die Strassmatten	P	1,19	47,6
10	68	Wolfsmatten	BT	9,65	386
11	93	Bornmattreben	P	6,64	265,6
11	272	Alte Matten	BT	5,50	220
11	304	Lange Matten	BT	17,78	711,2
11	306	Lange Matten	BT	6,14	245,6
TOTAL				71,67	2866,8

(*) BVSM: Biens vacants et sans maitre

Soit un montant total pour l'ensemble des terrains de 2 866.80 €

- charge l'acquéreur d'établir les actes administratifs,
- donne pouvoir à M. le Maire ou en cas d'absence à son 1^{er} Adjoint, M. Thierry DIETZ pour signer les actes de vente et toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- décide que les frais de vente seront à la charge exclusive de la Communauté des Communes dont le siège se situe à Bassemborg (67220), 1 rue principale,
- décide de donner un accord de principe pour la cession de la partie arrière de la parcelle 248 section 8 au lieu-dit «Auf dem Chéna» à Hirtzelbach d'environ 70 ares (nature de culture : prés). La surface exacte sera calculée après arpentage. La prise en charge des frais d'arpentage reste à définir.

7. Espace socio-culturel - contrat de maîtrise d'œuvre : avenant n°1

Ce point est ajourné.

8. Illuminations de Noël

M. Thierry DIETZ, Adjoint au Maire, propose de changer les illuminations de Noël et d'échelonner les acquisitions sur plusieurs années.

En concertation avec la commission socio-culturelle réunie à cet effet le 16 février dernier et après avoir consulté différents fournisseurs, il propose de retenir l'offre de l'entreprise Distri Fêtes pour un montant total TTC de 2 999.52 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir l'offre de Distri Fêtes pour un montant de 2 999.52 € TTC et autorise M. le Maire à signer le devis.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2021.

9. Renouvellement de la dérogation concernant l'organisation scolaire selon la semaine des 4 jours

Depuis la rentrée scolaire de l'année 2017, et comme le prévoit le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017, la commune de Neuve-Eglise/Hirtzelbach a décidé d'organiser le temps scolaire sur 4 jours, bénéficiant d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4,5 jours.

Cette dérogation arrivant à son terme à la prochaine rentrée scolaire 2021/2022, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de ce fonctionnement sur 4 jours/semaine.

Le conseil d'école devra également donner son avis sur l'organisation des rythmes scolaires à la prochaine rentrée, après avoir consulté les parents d'élèves.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la dérogation pour une organisation des temps scolaires sur 4 jours à compter de 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le renouvellement pour une durée de 3 ans de la dérogation sur les rythmes scolaires rendue possible par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 et le maintien de la semaine à 4 jours.
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

10. Désignation d'un élu pour prendre la décision relative à la délivrance d'une déclaration de travaux

M. le Maire informe l'assemblée qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance d'une déclaration préalable (DP N°067 320 21 R0010).

Or, selon l'article L.422-7 du Code de l'Urbanisme, si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre la décision relative à la délivrance de cette déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner M. Thierry DIETZ, 1^{er} Adjoint au Maire, pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n° DP 067 320 21 R0010.

11. Divers

Informations du Maire :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que :

- l'ONF a proposé de vendre environ 100 m³ de bois sur la parcelle forestière communale n°4. Les entreprises Entz et Uhlrich sont chargées des travaux.

- Deux devis ont été demandés auprès de l'entreprise Haas Léo (réfection du chemin de la chapelle et curage des fossés). Après échange avec les différents membres de l'assemblée, M. le Maire rappelle que le curage des fossés est nécessaire dans le chemin entre la chapelle et le vieux réservoir avant la saison des orages. M. le Maire propose une visite sur place par rapport à la protection de la faune et de la flore.

- Suite au renforcement du réseau électrique par Enedis sur Hirtzelbach, le nouveau transformateur sera installé le vendredi 28 mai 2021.

- Pour les élections régionales et départementales à venir et afin de respecter les obligations sanitaires en vigueur, le bureau de vote sera transféré à la Salle des Fêtes. La demande a été validée par la Sous-Préfecture.

- Il est également proposé de postuler au niveau de la Région Grand Est et de l'Agence de l'Eau à la distinction «Commune Nature». Le dossier de candidature est à déposer avant le 30 juin 2021.

- Une animation de rue, proposée par la MJC le Vivarium, aura lieu le mercredi 21 juillet 2021 dans le jardin curial. Un rdv est prévu sur place le mercredi 26 mai 2021 avec les services de la MJC et M. Thierry DIETZ. Une association locale pourrait être associée à ce projet mais cela reste encore à définir.

- Un incendie a eu lieu au 9 rue du 28 Novembre le jeudi 20 mai 2021. La famille concernée a pu être relogée temporairement et la municipalité a pris contact avec cette dernière pour connaître leurs besoins.

Date à retenir :

- visite des réservoirs pour le Conseil Municipal le mardi 1^{er} juin à 18h30.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 21h56.

Pour copie conforme,
Neuve-Église, le 1^{er} juin 2021
Le Maire,
Alexandre KRAUTH



